

Conseil municipal

Séance : L'an deux mille vingt-cinq le 11 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Romeyer se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Anne- Line GUIRONNET le 28 mars 2025 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des Collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 18 h 00

ÉTAIENT PRÉSENTS : Anne-Line GUIRONNET, Alain BUSSO, Jean- Pierre FIALOUX, LIOTARD Daniel, Pierric TABOURET, Bertrand CHAUCHOT, Martine GORLITZER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTÉE : Aurélie PHYTOUD par Alain BUSSO.

ÉTAIENT ABSENTS: Pascal BRUYERE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierric TABOURET.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

- **Présentation des comptes par Gilles COUILLER (Conseiller aux Décideurs locaux Diois)**

Il commence par rappeler que le CFU (compte financier unique) est un seul document remplaçant le compte de gestion du comptable public et le compte administratif de l'ordonnateur (la mairie).

Résultat 2024 du budget principal :

- **Fonctionnement :**

Résultat de clôture 2023 = 171.281.37€

Réalisé 2024 : 77.009.56€

= 248.290.93€ : résultat de clôture au 31/12/2024

- **Investissement :**

Résultat de clôture 2023 = 6.178.77€

Réalisé 2024 = 28.675.57€

= 34.854.34€ : résultat de clôture au 31/12/2024

Résultat total 283.145.27€ contre 177.460.14€ en 2023

Situation plus favorable qu'en 2023 + 105.685.13€

- o Les recettes fiscales ont légèrement augmenté due à la revalorisation des bases foncières 76.430€ en 2024 pour 71.047€ en 2023.
 - o Dotations (DGF+DSR+DNP) : 63.483 en 2024 pour 59.190€ en 2023 : augmentation due à l'obtention d'une dotation complémentaire du Département
- Total des recettes de fonctionnement : 252.281.83€

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- baisse des achats et frais personnels par rapport à 2023 augmentation des subventions et participations (cela est souvent lié à des imputations affectées différemment et à une forte hausse des participations obligatoires comme le SDIS par exemple)

Total des dépenses de fonctionnement : 175.272.27€

Dépenses d'investissement : 48.946.65€ (travaux effectués et capital des emprunts)

Recettes d'investissement : 77.622.22€

CAF nette = 54.734€

Fonds de roulement (résultat fonctionnement + résultat d'investissement) = 283.145€ en 2024 contre 172.030 en 2020 (début de mandat) soit une amélioration de 111.115€.

Dette en baisse 194.209€ en 2020 pour 106.384€ en 2024

(Pas d'emprunt sur cette période)

Fonctionnement : les dépenses sont maîtrisés

Investissement : de 2020/2024 : aucun emprunt contracté, la commune se desendette

Trésorerie de 411.408€

Taux d'épargne actuel très bon

VOTE du CFU 2024

du budget communal à l'unanimité

Eau et assainissement :

Fonctionnement :

Résultat de clôture : 8.553.85€ (+ de dépenses que d'encaissements) les charges ne sont pas couvertes par la vente d'eau. Le tarif de l'eau est insuffisant.

Investissement :

Résultat de clôture : 119.540.77€

Dépenses : uniquement des réparations de fuites, peu d'encaissement de subvention

Sur 2024, on a payé uniquement l'emprunt.

CAF nette de 2024 négative -1.872 € (pas grave) mais fond de roulement qui a augmenté : 128.263.68 € pour 87.976.80€ pour 2020.

La dette réduit : situation d'endettement très bonne

Réflexion à mener sur le prix du service

VOTE du CFU 2024 du budget EAU ET ASSAINISSEMENT à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT POUR LE BUDGET COMMUNAL

VOTE à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT POUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

VOTE à l'unanimité

TAUX D'IMPOSITION 2025

Madame le Maire propose de renouveler les taux votés en 2024

Taxe foncière bâtie : 27,65%

Taxe foncière non bâtie : 115%

Taxe habitation : 14,51%

VOTE à l'unanimité

BUDGET PREVISIONNELS 2025

Budget Communal section fonctionnement 482 000 € dont 281 000 € de report

Section investissement 440 000 €

VOTE à l'unanimité

Budget annexe Eau et Assainissement section fonctionnement 77 000 €

Section investissement 173 000 €

VOTE à l'unanimité

Questions diverses :

Subvention à l'Association « Perdue dans ses pensées » de 1000 €, pour le travail effectué sur la mémoire de Romeyer

VOTE à l'unanimité

FIN DE SEANCE A 20H30